

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

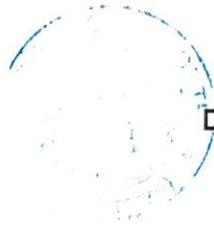
Procurations :

Votants : 9

Contre : 2

Pour : 7

Absentions : 0



COMMUNE DE CURE
DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 31 Octobre 2023

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 019-211906706-20231031-DE69_23-DE

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE69/2023 PROJET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

Madame le Maire rappelle aux élus les délibérations en date du 11 avril 2022 et en date du 19 juin 2023 décidant d'une part, la réalisation d'une étude pour l'aménagement du haut du bourg et d'autre part, acceptant le projet dans son ensemble.

A l'issue d'une consultation en procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur a attribué le marché de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le BUREAU DEJANTE INFRA pour un montant d'honoraires de 25 153.75 € HT sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de 330 000 € HT, tel qu'évalué à l'initial par l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage, CORREZE INGENIERIE.

Depuis, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé un Avant-Projet Détaillé (APD) pour un montant prévisionnel de 357 598.40 € HT de travaux. Il conviendrait à ce stade des études de conception, et conformément aux dispositions de l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, d'établir par avenant le « forfait définitif de rémunération » du maître d'œuvre.

Compte tenu des dernières consultations effectuées par le Maître d'œuvre sur plusieurs chantiers et des montants exprimés par les entreprises s'avérant inférieurs ou égaux aux prévisions du Maître d'œuvre, le Maître d'œuvre propose d'attendre les résultats de la consultation avant d'établir l'avenant n°1 qui définira le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. S'il s'avérait que la proposition des entreprises était supérieure aux prévisions du Maître d'œuvre, en accord avec ce dernier, le forfait définitif de rémunération serait basé sur sa dernière estimation définitive.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Autorisent** Madame le maire ou son représentant à **signer l'avenant n°1** au marché de maîtrise d'œuvre ci-dessus énoncé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et donnent tous pouvoirs pour effectuer les formalités nécessaires à savoir : lancement de la consultation des marchés de travaux et signature des marchés après réunion du conseil municipal sur le choix des entreprises.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 2

Pour : 7

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES -
 Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX -
 Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE70/2023 – AMENAGEMENT DU BOURG / Décision Modificative du Budget Principal N°6

L'approbation de l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement du bourg garantit les montants sur lesquels seront calculés les coûts de maîtrise d'œuvre. Au regard des dernières estimations et des subventions attribuées, il convient d'abonder les inscriptions budgétaires en fonction des éléments déjà inscrits dans le budget primitif 2023 et prenant en compte que les travaux vont débiter début 2024.

L'ouverture et le virement de crédits suivants sont proposés comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 615221 Entretien de bâtiments	- 52 365 €		
Article 023 Virement à section d'investissement	+ 52 365 €		

- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 231 Travaux en cours	+259 762 €	Article 021 Virement du fonctionnement	+ 52 365 €
		Article 1641 Produit des emprunts	+ 80 000 €
		Article 1321 Subvention de l'Agence Eau	+ 16 810 €
		Article 1323 Subvention du Département	+ 50 000 €
		Article 1327 Subvention LEADER	+ 49 087 €
		Article 1345 Amendes de Polices	+ 11 500 €

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 019-211906706-20231031-DE70_23RECTIF-BF

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :
- **DECIDENT de virer les crédits comme indiqués ci-dessus.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE



Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUTIONIE – Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE – Mme Marguerite PREVOST – Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE71/2023 CREATION DE POSTES : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2nde CLASSE et ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} Classe et MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'agent communal, actuellement au grade d'**Adjoint Technique Territorial**, et l'agent communal actuellement au grade d'**Adjoint Administratif Principal 2nde classe**, remplissent toutes deux les conditions d'ancienneté requise et se trouve au tableau des agents promouvables par avancement de grade, et pourront ainsi être promues respectivement au grade d'**Adjoint Technique Territoriale Principale 2^{ème} classe** au 14 Septembre 2023 et au grade d'**Adjoint Administratif Territoriale principale 1^{ère} classe** au 1^{er} Janvier 2024.

Madame le Maire indique qu'il n'existe pas de postes sur la commune à ces grades et propose donc au Conseil Municipal la création d'un poste d'**Adjoint Technique Territoriale Principale 2^{ème} classe** à partir du 10 Octobre 2023 et d'un poste d'**Adjoint Administratif Territoriale principale 1^{ère} classe** à partir du 1^{er} Novembre 2023 dans le but de pouvoir nommer les agents en place dès leur accès à ces grades.

Vu la délibération DE62-21 établissant « le tableau des emplois » à la date du 18/10/2021,

Vu la délibération DE74-21 en date du 06 Décembre 2021, adoptant l'augmentation des heures du poste d'Adjoint Administratif Principal 2nde Classe, et établissant la mise à jour du tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- La CREATION d'un poste d'**Adjoint Technique Territoriale Principale 2^{ème} classe de catégorie C** à temps non complet d'une durée hebdomadaire de **16 heures à partir du 10 octobre 2023**
- La CREATION d'un poste d'**Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe de catégorie C** à temps non complet d'une durée hebdomadaire de **30 heures à partir du 1^{er} Novembre 2023**
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces postes et à la nomination des agents dans leur nouveau grade,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget général,

- De MODIFIER le tableau des emplois comme suit, en date du 1^{er} Novembre 2023:

<i>FILIERES</i>	<i>CADRE D'EMPLOI</i>	<i>GRADE</i>	<i>Emploi pourvu</i>	<i>Emploi non pourvu</i>	<i>Heures hebdomadaires</i>
<i>ADMINISTRATIVE</i>	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>30 h</i>
<i>ADMINISTRATIVE</i>	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>30 h</i>
<i>TECHNIQUE</i>	Adjoint de Maitrise Territorial	Agent de Maitrise Principal	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>20 h</i>
<i>TECHNIQUE</i>	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>16 h</i>
<i>TECHNIQUE</i>	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial de 2 nd e Classe	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>16 h</i>
<i>ANIMATION</i>	Adjoint Territorial d'Animation	Adjoint d'Animation Territorial	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>10 h</i>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 019-211906706-20231031-DE72_23-DE

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE72/2023 APPROBATION DES STATUTS DE BELLOVIC MODIFIES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les bornes d'incendie relèvent de la compétence communale et n'appartiennent pas au SDIS. Elles doivent être maintenues en bon état de fonctionnement, bien réparties, et en quantité suffisante. Les communes sont donc responsables de leur bon entretien.

A ce titre, le Syndicat BELLOVIC propose aux collectivités d'ajouter dans ses statuts une nouvelle compétence à la carte intitulée « Processus d'achat relatif au concours des missions de contrôle et de maintenance des points d'eau incendie dans le prolongement de la compétence « eau potable ». Ceci s'inscrit dans le cadre d'une aide aux collectivités aux fins d'assurer l'exécution d'une convention de prestation de services par lesquelles les communes membres de cette nouvelle compétence confient à BELLOVIC la mission de mener à bien le processus d'achat de services concourant au contrôle et à la maintenance des points d'eau d'incendie.

De plus, il convient de modifier les statuts existants du fait du souhait de la commune de Tudeils de se retirer de la compétence à la carte « Création, aménagement et entretien de la voie communale ne faisant pas l'objet d'un intérêt communautaire » au 1^{er} janvier 2024. Considérant cela, des modifications sont apportées sur les modalités d'adhésion et de retrait d'un membre à une compétence à la carte du syndicat : dorénavant, une délibération du Syndicat et du membre suffira pour adhérer ou se retirer d'une compétence à la carte au 1^{er} janvier de l'année N+1 sans que ce changement soit accepté par l'ensemble des 38 adhérents.

Sur la base de l'exposé ci-dessus, les membres du conseil municipal approuvent les statuts modifiés.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE



Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0



COMMUNE DE CUREMONTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES -
Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX
- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE73/2023 - DM N°7 VIREMENTS DE CREDITS PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'abonder le chapitre 012 Frais de personnel afin de pouvoir payer les traitements de la fin d'année.

En effet lors de cette année, de multiples charges ont grevé ce chapitre : les avancements de grade et d'échelon de plusieurs agents, le relèvement d'indice dans la fonction publique, l'augmentation du SMIC horaire, les primes de pouvoir d'achat exceptionnelles prévues par l'Etat mais touchant le budget de la commune, le recrutement de l'agent postal, la régularisation de la prime GIPA...

En attente des montants réels des primes d'état et afin de ne pas devoir refaire de virements de crédits avant la fin de l'année,

Madame le Maire propose donc le virement de crédits suivants :

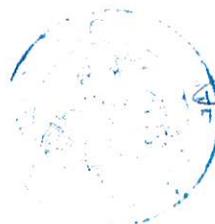
- SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 615221 Entretien de Bâtiments	- 12 000.00€		
Article 64111 Personnel Titulaire	+ 12 000.00€		

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDENT** de virer les crédits comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,
Nelly GERMANE

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre :

Pour : 9

Absentions : 0



COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 019-211906706-20231031-DE74_23-DE

Séance du 31 Octobre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES -
Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX
- Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

D74/2023 DON CUVE A FIOUL A UN PARTICULIER

Madame le Maire rappelle la décision du Maire N°6/2023 actant l'acquisition d'une nouvelle cuve à Fioul destiné au carburant pour le tracteur communal.

Ce nouveau matériel est désormais installé à la place de l'ancien matériel vétuste.

L'ancienne cuve à fioul, sous le n° d'inventaire 90000127419812, avait été achetée en 2007 pour un montant de 1394.38€ et n'a désormais plus de valeur.

Madame le Maire propose que cette ancienne cuve à Fioul puisse bénéficier à un agriculteur du secteur, l'agent technique ayant proposé Monsieur SEIMBILLE Michel, résidant à QUEYSSAC-LES-VIGNES, agriculteur sur une commune voisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **ACCEPTÉ de faire DON** de cette ancienne cuve à fioul à Monsieur SEIMBILLE Michel
- **DECIDE la sortie de l'ACTIF** cette cuve à fioul inscrite sous le n° d'inventaire 90000127419812,
- **AUTORISE** Mme le Maire à mandater les écritures d'ordres budgétaires qui s'y rapportent.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,


Nelly GERMANE





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

**DE75/2023 – ECLAIRAGE PUBLIC : SPOTS EXTERIEUR EGLISE DU BOURG /
Décision Modificative du Budget Principal N°8 VIREMENTS DE CREDITS**

Madame le Maire rappelle aux élus que quatre des spots encastrés au sol installés lors des travaux de mise en valeur de l'église du Bourg en 2019, ne fonctionnent plus.

Un devis a été sollicité à l'entreprise PANABORIE pour leur remplacement dans leur intégralité comprenant : vitre-joints et collerette inox.

Ce devis s'élève à 4 884,00€ TTC soit 4 070€ HT, cette dépense ne faisant pas l'objet d'aide ou de subvention.

N'ayant pas été prévue au budget principal 2023, Mme le Maire indique qu'il convient de réaliser une ouverture et virement de crédits comme suit :

PROGRAMME 303 : SPOTS ECLAIRAGE PUBLIC EXTERIEUR EGLISE BOURG

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 615221 Entretien de bâtiments	- 4 884€		
Article 023 Virement à section d'investissement	+ 4 884€		

- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 21538 Autres Réseaux Divers	+4 884 €	Article 021 Virement du fonctionnement	+ 4 884€

M. CALES s'interroge sur la pertinence d'un remplacement des blocs de spots dans leur entier, et se propose de se rapprocher de l'entreprise PANABORIE pour discuter la possibilité de remplacer uniquement un des composants électriques ce qui réduirait certainement la facture.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

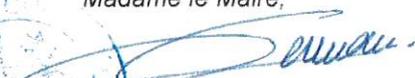
Publié le 15/11/2023

ID : 019-211906706-20231031-DE75_23RECTIF-BF

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à M. CALES de définir avec l'entreprise la meilleure possibilité de réparation de ces 4 spots.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le Maire pour signer le devis de l'entreprise PANABORIE selon une enveloppe maximum de 4 884€ TTC
- **DECIDENT** de virer les crédits comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE76/2023 – RENOVATION ENERGETIQUE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE / Décision Modificative du Budget Principal N°9

Madame le Maire rappelle la délibération DE32/22 du 11 Avril 2022 sollicitant Corrèze Ingénierie en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin de réaliser un bilan énergétique des bâtiments communaux pour avoir une vision des futurs projets de travaux possible dans ce domaine. Le montant de la prestation était prévu pour un montant de 1 800 € TTC. Cette somme n'ayant pas été reprise sur l'exercice 2023 et cet audit étant maintenant réalisé ainsi que le rapport édité, il convient de reprendre ce montant au budget par une ouverture de crédits et un virement de crédits comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 615221 Entretien de bâtiments	- 1 800€		
Article 023 Virement à section d'investissement	+ 1 800€		

- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 203 Frais d'Etudes	+1 800 €	Article 021 Virement du fonctionnement	+ 1 800€

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDENT** de virer les crédits comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES - Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX - Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE77/2023 – ECLAIRONS DEMAIN : ECLAIRAGE PUBLIC par la FDEE / Décision Modificative du Budget Principal N°10

Dans le cadre de la compétence Eclairage public, transférée à la FDEE (Fédération Départementale d'Electricité et de l'Energie de la Corrèze) par délibération en date du 25 janvier 2021 et suite à l'objectif départemental d'engager un programme Corrèze Transition Écologique en fédérant l'ensemble des acteurs, la FDEE a projeté l'installation de 100 % LED sur son territoire. Aussi, après avoir vérifié nos installations, il s'avère que sur 26 luminaires que nous possédons dans le bourg, 23 ont été diagnostiqués comme vétustes et doivent être remplacés.

Le prix total estimatif maximum HT est de 18 152,00€.

Le montant de notre participation serait de 4 853.00 € HT, soit 5 823.60€ TTC, aides déduites après subventions et participation de la FDEE. **Le gain estimatif de puissance est de 58 %.**

○ Considérant ces éléments, il est proposé de se lancer dans ce processus et d'ouvrir les crédits ci-dessous :

PROGRAMME 302 : RENOVATION LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 615221 Entretien de bâtiments	- 5 824,00€		
Article 023 Virement à section d'investissement	+5 824,00€		

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 204182 Fonds de concours	+ 5 824,00€	Article 021 Virement du fonctionnement	+ 5 824,00€

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDENT** de virer les crédits comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,
Nelly GERMANE



COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Octobre 2023

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Présents : 9

Procurations :

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 31 Octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2023

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - M. Marc CALES -
Mme Véronique PREZAT - M. Sylvain GUIONIE - Madame Isabelle LAMOUREUX -
Mme Agathe CORRE - Mme Marguerite PREVOST - Mme Marlène MIQUEL

Etait absent : Gilles TRONCHE

Madame Agathe CORRE est nommée secrétaire de séance

DE78/2023 – PARKING LA COMBE : ATTRIBUTION SUBVENTION / Décision Modificative du Budget Principal N°11

Le Département vient de confirmer à la commune l'attribution de la subvention au titre des « amendes de police » pour le projet d'aménagement au parking de LA COMBE et la sécurisation du site.

- Le plan de financement du programme total s'établirait finalement ainsi :
-

Travaux entp VEYSSIERE	37 626.00€ TTC	31 355.00€ HT
Géomètre Sotec Plan	1 473.60€	1 228.00€ HT
Acquisition de Terrain	5 500.00€	5 500.00€HT
Frais de notaire	660.00€	550.00€ HT
Dépenses Totales	45 259.60€	38 633.00€ HT
Subvention DETR de l'Etat	3 275.10€	
Subvention du Conseil Départemental	3 750.00€	
Amendes de Police du Département	10 974.00€	
FCTVA 16,404%TTC hors terrain	6 522.16€	
Recettes Totales	24 521.16€	
Auto financement	20 738.44€	

Au regard des éléments contenus dans le budget, il convient d'établir la décision modificative suivante :

PRGM 207 : PARKING LA COMBE

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 019-211906706-20231031-DE78_23-BF

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 615221 Entretien de bâtiments	- 8 536,00€		
Article 023 Virement à section d'investissement	+ 8 536,00€		

• SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Article 2111 Acquisition de terrain	- 1 590,00€	Article 021 Virement du fonctionnement	+ 8 536,00€
Article 212 Aménagement de terrain	+ 21 100,00€	Article 1345 Amendes de police	+ 10 974,00€

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDENT** de virer les crédits comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE
Nelly GERMANE